

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2018

Présents : MMES. MIJAT Martine, REY Nathalie, PEYRARD Emilie, VIVIANI Marie-Agnès, MMS. Patrick MICHAUD, LARUE Fabien, VIODRIN Jérôme, BUCHET Philippe

Absents : Patricia SARNIN (donne pouvoir à Philippe BUCHET), Sylvie AUCOURT, Sophie REBERGUE, Joël LANOE, Thierry RAMILLON, Patrice CHARPILLENNE, Jean-Louis VALETTE

Secrétaire de séance : LARUE Fabien

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine MIJAT, Maire. Après lecture de la réunion précédente, le Conseil Municipal a examiné les points suivants :

1/ Admission en non valeur Budget Eau et Assainissement

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le comptable public n'a pu procéder au recouvrement de plusieurs pièces pour un montant total de 407.99 € et qu'en conséquence il demande l'admission en non-valeurs de ces pièces pour ce montant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en non valeur.

2/ RPQS Eau et Assainissement 2016-2017

Madame le Maire fait la présentation des RPQS de l'eau et de l'assainissement 2016-2017.

Le prix TTC de la consommation eau au m3 pour une facture de 120 m3 est de 1.95€ pour l'exercice 2016-2017.

Le prix TTC de la consommation assainissement au m3 pour une facture de 120 m3 est de 1.35€ pour l'exercice 2016-2017.

Le rendement du réseau d'eau potable est passé à 96.9% contre 90% l'année dernière.

L'année prochaine un diagnostic pour l'assainissement devra être prévu comme il a été fait pour l'eau potable.

Pour le moment, la communauté de communes a uniquement la compétence boue, la loi NoTre prévoit qu'une compétence ne peut être sécable il sera donc question de transférer l'ensemble de la compétence assainissement. Cette échéance initialement prévue pour 2020 a été repoussée à 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les RPQS.

3/ Programme voirie 2018 : Choix de l'entreprise

Une première consultation avait été lancée auprès de 5 entreprises : 4 ont répondu.

Les travaux concernent Chemin de Villeret, la Côte et la Croix des Cros.

La commission voirie s'est réunie le 20 juillet pour faire l'ouverture des plis ainsi qu'une comparaison des offres et a retenu l'entreprise EUROVIA DALA pour un montant total de 24 490.01€ HT. Une subvention de 14 069€ HT avait été accordée pour un estimatif de 27 507.49€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis d'EUROVIA DALA.

4/ Motion adoptée par le comité de bassin de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Madame le Maire explique que le comité de bassin Loire Bretagne et le Conseil d'Administration de l'agence de l'Eau élabore actuellement le 11^{ème} programme pluriannuel (période 2019-2024) d'intervention de l'agence de l'eau. Il doit être adopté en octobre 2018.

La loi de finance 2018 a introduit des changements conséquent par rapport au 10^{ème} programme d'intervention ce qui entraîne une baisse des recettes des agences de l'eau alors que dans le même temps les missions des agences sont élargies.

Le montant des aides apportés par l'agence de l'eau devrait diminuer d'environ 25% soit une perte de 100 millions d'euros dès 2019 pour l'ensemble du bassin Loire Bretagne.

Le comité de bassin réuni le 26 avril a examiné ces éléments et a adopté une motion.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette motion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal supporte cette motion.

5/ Questions diverses

- Réhabilitation des bâtiments communaux : nouveau chiffrage :

Fabien LARUE présente les nouveaux plans et détails les nouveaux chiffrages. Des premiers chiffrages avaient été transmis mais ils étaient bien au delà de nos budgets. Il a donc été demandé à l'architecte de revoir le projet afin de diminuer les coûts. Le projet présenté est estimé à 623 283.15€ HT pour les 2 bâtiments (384 108.15€ pour l'école et 287 175€ pour la mairie) contre plus de 1 000 000 HT la première fois.

Il présente ensuite les projets de financements.

Des rendez vous auprès de différentes banque pour le prêt et le montage financier ont été demandés.

Une présentation du projet avec le nouveau chiffrage au sous Préfet est prévue le jeudi 6 septembre à 9h30 à la sous-préfecture afin de demander une réévaluation de la DETR pour réduire le reste à charge de la commune. Les demandes de subventions ont été faites avec l'estimation réalisée pendant la phase étude du COCA, d'un montant de 500000€.

- Compte rendu réunion projet micro-crèche :

Une réunion a eu lieu jeudi 19 juillet en Mairie avec Mesdames PERROTON et VIALLOIN - porteurs du projet, Madame MIJAT – Maire de Mars, Madame DUGELET - Vice Présidente de la Communauté de Commune en charge des Services à la Population, Madame CARBONI - Coordinatrice Enfance Jeunesse, ainsi que le médecin de la PMI.

Madame le Maire présente la nouvelle étude qui a été présentée lors de la réunion.

Afin de soutenir ce projet, Mme le maire propose au conseil de céder un terrain à côté des Allognes sur lequel Mesdames Perroton et Viallon construiraient un local basé sur un plan de maison individuelle pour accueillir cette micro-crèche.

Mesdames Perroton et Viallon ont déjà rencontré des constructeurs, le montant de cette construction serait d'environ 120 000€.

Une nouvelle réunion est programmée entre la PMI, la CAF, les autres micros crèche du secteur (Ecoche, Cuinzier et Saint Denis de Cabanne) ainsi que les porteurs du projet (Mesdames Perroton et Viallon) avant présentation au Conseil Communautaire.

Sachant que dans un premier temps, la micro crèche de Pouilly sous Charlieu n'était pas soutenue par la communauté de communes puis l'a finalement été.

Sur le principe, les conseillers donneraient un avis favorable pour soutenir ce projet.

- Achat houe en mutualisation avec Maizilly :

Patrick MICHAUD, 1^{er} adjoint explique que cette année, le désherbage a été très compliqué. Nous avons eu beaucoup de retours négatifs sur l'entretien du cimetière et de différents chemins pour lesquels la commune avait décidé de ne plus employer de produits phytosanitaires. A l'heure actuelle, la loi autorise encore à utiliser un certain type de ces produits dans les cimetières, ils seront donc utilisés pour terminer la saison, mais il faudrait avoir une réflexion sur le sujet.

La commune de Maizilly nous a transmis un devis pour l'achat d'une houe mécanique, d'un montant de 550€ TTC. Cette houe permettra de désherber manuellement le nouveau cimetière, le terrain de boules, ainsi que certaines bordures de routes.

Les Conseillers sont favorables à l'achat de cette houe en mutualisation avec Maizilly.

- **Etude de potentiel solaire sur ombrières photovoltaïques parking :**

Fabien LARUE faisant partie de la commission PCAET, il présente le projet (powerpoint projeté). Il précise que les « ombrières » sont des structures principalement en bois ou en métal. Une étude a été réalisée pour en implanter sur le parking de la mairie. Le coût supporté par la commune serait réduit car l'exploitation de la production photovoltaïque permettrait de financer le remboursement de la construction pris en charge par la communauté de communes ou le SIEL, qui en contrepartie percevraient les recettes.

- **Travaux amélioration réseaux d'eau potable :**

Les travaux débuteront début septembre pour la chloration et la télégestion.

- **Trail de la planète :**

Une réunion pour l'organisation de l'évènement est organisée le dimanche 26 août à 10h au P'ti Marsu.

Madame le Maire explique que dans l'immédiat, une 40 de bénévoles se sont portés volontaire, donc si d'autres bénévoles le sont, ils seront les bienvenus !

- **Info sur la parcelle A 1014 (Vente VADON / DECHELETTE)**

La vente a été annulée au dernier moment. Les acheteurs reprochaient beaucoup de chose au vendeur. Un huissier est alors venu pour constater les points reprochés.

Après diverses lettres recommandées envoyés aux potentiels acheteurs par le notaire, aucune réponse n'a été faite en retour. Aussi la vente est définitivement annulée sans poursuite quelconque, la maison est remise en vente.

Les vendeurs seraient disposés à céder la parcelle sur laquelle se trouve « la carrière » qui sert de stockage aux agents techniques de la commune, à titre gratuit avant la remise en vente.

- **Divers**

Un réaménagement de la maison de M. et Mme BERNARD est en cours afin de la rendre accessible aux PMR à cause des problèmes de santé de M. BERNARD.

De ce fait, il a demandé à la commune d'étudier la possibilité d'aménager une bordure sur la limite entre sa propriété et la voie publique pour dévier l'eau pluviale afin que sa maison ne soit pas inondée. Des devis vont être demandés pour la pose de trottoirs.

Un autre chiffrage est en attente pour un chemin en terre aux Roches afin également de dévier les eaux pluviales.

Le prochain conseil aura lieu le 27 septembre 2018 à **20h00**